COPIE CONFORME

92 B 5458

V E R L O R

Société anonyme au capital de 1 560 000 euros, en redressement judiciaire
Siège social : 187 rue du Temple 75003 PARIS

R.C.S. PARIS 92 B 05458

SIRET 385 190 533 00013

R é u n i o n d u c o n s e i l d ' a d m i n i s t r a t i o n
d u 2 7 m a r s 2 0 0 6

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris

07 MAI 2007

41736

Ce jour à dix heures, le conseil d'administration s'est réuni au siège social, sur la convocation de son président.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Monsieur Chalom FARGEON : Président directeur général
- Monsieur Auguste Laurent FARGEON : Administrateur et directeur général délégué
- Monsieur Elie Franck FARGEON : Administrateur et directeur général délégué

Tous les administrateurs restés en fonctions depuis le décès de Monsieur Gérard FARGEON étant présents, le conseil peut valablement délibérer.

Assiste à la réunion :

- Mademoiselle Aurélie COSSET : Déléguée du comité d'entreprise

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Chalom FARGEON, président du conseil d'administration.

Il est tout d'abord donné lecture du procès-verbal dressé à la suite de la dernière réunion.

Les membres du conseil d'administration déclarent n'avoir aucune objection à formuler sur sa rédaction et l'agréent définitivement.

Puis le conseil délibère comme suit sur l'ordre du jour.

HOMMAGE A M. GERARD FARGEON, ADMINISTRATEUR DECEDE
DECISIONS A PRENDRE

Le président évoque avec émotion le souvenir de Monsieur Gérard FARGEON, administrateur décédé le 23 février 2006.

Monsieur Chalom FARGEON rappelle que Monsieur Gérard FARGEON, son frère, a exercé les fonctions d'administrateur de la société depuis le 17 mars 1992, date de la constitution de la société.

Il a depuis lors participé à la gestion de la société au sein du conseil d'administration – toujours attentif à ses avis.

Enfin, le président observe que le décès de Monsieur Gérard FARGEON n'a pas pour effet de réduire le nombre des administrateurs en fonction à un nombre inférieur au nombre minimum fixé par la loi et les statuts.

Le conseil prend acte du décès de Monsieur Gérard FARGEON, survenu le 23 février 2006 et, à l'unanimité, rend hommage à sa mémoire.

Chacun des administrateurs exprime son émotion et ses regrets, en rappelant la contribution de Monsieur Gérard FARGEON à la marche de la société.

Après en avoir délibéré le conseil décide, à l'unanimité, qu'il n'y a pas lieu, pour l'instant, de pourvoir au remplacement de Monsieur Gérard FARGEON.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la suite de cette réunion, le présent procès-verbal a été clos et signé, après lecture, par le président et un administrateur.

Le Président
Chalom FARGEON

Un Administrateur